

Nom

Prénom

Adresse

Entreprise

Numéro agent

Le :

Madame, Monsieur

Objet : Opposition à la remise de mes bulletins de paie sous forme électronique

Monsieur, Madame

Le Décret no 2016-1762 du 16 décembre 2016 relatif à la dématérialisation des bulletins de paie et à leur accessibilité dans le cadre du compte personnel d'activité a été pris pour l'application de l'[article 54 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016](#) relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Il précise les modalités selon lesquelles l'employeur peut procéder à la remise du bulletin de paie des salariés sous forme électronique et selon lesquelles le salarié peut faire part de son opposition à cette voie de transmission.

Selon le nouvel article D 3243-7 du code du travail, le salarié peut faire part de son opposition à tout moment, préalablement ou postérieurement à la première émission d'un bulletin de paie sous forme électronique. Le salarié notifie son opposition à l'employeur par tout moyen lui conférant une date certaine.

Je vous signifie par ce courrier mon opposition dès ce jour à la remise de mes bulletins de paie sous forme électronique et mon opposition à cette voie de transmission des dits bulletins.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

Date et signature